



Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20210402-CONS-AG-21-053-DE
Date de télétransmission : 09/04/2021
Date de réception préfecture : 09/04/2021

**CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA**

Conseil du 2 avril 2021

**DELIBERATION DU CONSEIL
DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA**

OBJET : Budget primitif 2021 – Budget annexe des transports routiers collectifs de voyageurs - Affectation du Résultat 2020

L'An Deux Mille Vingt et Un, le 2 avril à 16h30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni au théâtre de Furiani, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGIO, sur convocation en date du 26 mars 2021.

PRESENTS : ARMANET Guy, BATTESTI Gilles, BERTOLUCCI Marie-Christine, CALLIER Jeanne, DE CASALTA Jean-Sébastien, COLOMBANI Carulina, DE GENTILI Emmanuelle, GIAMARCHI Marie-Dominique, LOMBARDO Florence, MASSONI Jean-Joseph, MILANI Jean-Louis, MUSSIER Emma, PADOVANI Jean-Jacques, PADOVANI Marie-Hélène, PELLEGRINI Leslie, PERETTI Philippe, PERFETTINI Martine, PETRI-GUASCO Emmanuel, POLIFRONI Bruno, POZZO DI BORGIO Louis, ROMITI Gérard, ROSSI Michel, SAVELLI Pierre, TIMSIT Christelle, LACAVE Mattea, POLISINI Ivana, TIERI Paul, ZUCCARELLI Jean.

ONT DONNE POUVOIR :

BIAGGINI Jean-Jacques	à	BATTESTI Gilles
LINALE Serge	à	ROMITI Gérard
LORENZI Thérèse	à	PADOVANI Marie-Hélène
MALAFRONTÉ Christine	à	GIAMARCHI Marie-Dominique
SAVELLI Jean-Michel	à	ROSSI Michel
SIMEONI Gilles	à	SAVELLI Pierre
SIMONPIETRI Pierre-Michel	à	POZZO DI BORGIO Louis
VESPERINI Françoise	à	DE CASALTA Jean-Sébastien
PIPERILINDA	à	POLISINI Ivana
SALGE Hélène	à	ZUCCARELLI Jean

ABSENTS : SIMONI Pierre-Baptiste, MORGANTI Julien.

QUORUM : 14

Monsieur le Président ouvre la séance, constate le quorum et invite le Conseil à désigner son Secrétaire.
Mme Pellegrini Leslie est élue secrétaire de séance.

OBJET : Budget primitif 2021 – Budget annexe des transports routiers collectifs de voyageurs - Affectation du Résultat 2020.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia, ;

Vu l'article L2311-5 du code général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2020-09-29-001 du 29 septembre 2020 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le vote du compte administratif 2020 du budget annexe des transports routiers collectifs, intervenu en séance communautaire du 22 février 2021 ;

Considérant que la section d'investissement du budget annexe des transports routiers collectifs présente en 2020 un excédent de 1.106.977,08€ ;

Considérant que la section d'investissement ne présente pas de besoin de financement ;

Considérant que la section de fonctionnement du budget annexe des transports routiers collectifs pour l'exercice 2020 présente un résultat positif de 13.958.01€ à affecter ;

Considérant qu'il convient de reporter l'excédent de la section d'investissement à la section d'investissement du budget primitif 2021 du budget des transports sur la ligne budgétaire R001 ;

Considérant qu'il peut dès lors être affecté en section de fonctionnement l'excédent de fonctionnement 2021 du budget des transports à la section de fonctionnement sur la ligne budgétaire R002 pour un montant de 13.958,01€ ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

DECIDE

(Contre : MM. De Casalta, Zuccarelli, Mmes Salge, Vesperini)

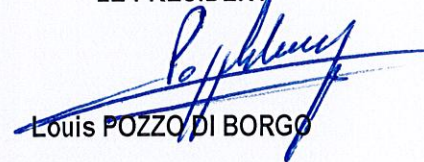
-D'affecter à la ligne R002 du budget primitif 2021 du budget des transports, 13.958,01€ ;

-De reporter à la ligne R001 du budget primitif 2020 du budget des Transports, 1.106.977,08 € ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT


Louis POZZO DI BORGO

Acte certifié exécutoire
après dépôt en préfecture
le 09 AVR. 2021
et publication ou notification
du 12 AVR. 2021
La Directrice de l'Administration Générale
Nora COCHRAOUI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification